

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

ETABLISSEMENTS Paul SERGEANT

Société Anonyme au capital de 600 000 Francs

Siège social : 449, rue de Verdun 80000 AMIENS

RCS AMIENS B 330 783 002 (84B184)

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 15 DECEMBRE 1992

GREFFE

2 AOÛT 1993

DÉPÔT du

N°

RCS

84B184-B-330 783 002
L'an mil neuf cent quatre vingt douze,
Le quinze décembre,
A dix sept heures,

Les actionnaires de la société Etablissements Paul SERGEANT, société anonyme au capital de 600 000 Francs dont le siège est à AMIENS (Somme) - 449, rue de Verdun, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration conformément à la loi et aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain SERGEANT, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Geneviève SERGEANT et Monsieur Paul SERGEANT qui sont les deux actionnaires, disposant tant par eux-mêmes que comme mandataires du plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs et acceptent cette fonction.

Monsieur Daniel SERGEANT est désigné comme secrétaire par les membres du bureau.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 6000 actions sur les 6 000 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Bruno RAIMBOURG, Commissaire aux Comptes Titulaire, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postée dans le délai légal.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Commissaire aux Comptes Titulaire et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes Titulaire,
- Démission du Commissaire aux Comptes Suppléant et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes Suppléant,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le rapport établi par le Conseil d'Administration,
- le texte des projets de résolutions soumis à l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Dominique VALLETTE - né le 04 mars 1942 à ROMILLY SUR ANDELLE (Eure) demeurant 10, rue de la Fontaine à BROSVILLE (Eure), membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de ROUEN et inscrit au tableau de l'Ordre de ROUEN, en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire en remplacement de l'actuel Commissaire aux Comptes Titulaire, Monsieur Bruno RAIMBOURG démissionnaire.

Monsieur Dominique VALLETTE est nommé pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Bruno RAIMBOURG, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1996.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Monsieur Dominique VALLETTE a déclaré accepter la mission qui vient de lui être confiée et qu'il n'existe de son chef ni incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Monsieur Alain CHATAGNER de ses fonctions de Commissaire aux Comptes Suppléant et décide de nommer, sur sa demande, Monsieur Bruno RAIMBOURG, né le 20 mai 1958 à DIEPPE (Seine-Maritime) et demeurant à MONTVILLE (Seine-Maritime) - 36, rue de la République, membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de ROUEN et inscrit au tableau de l'ordre de ROUEN, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes Suppléant pour la durée restant à courir du mandat du Commissaire aux Comptes Titulaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Monsieur Bruno RAIMBOURG a déclaré accepter la mission qui vient de lui être confiée et qu'il n'existe de son chef ni incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer les formalités requises par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président,
Alain SERGEANT

Le secrétaire,
Daniel SERGEANT

Les scrutateurs,
Geneviève SERGEANT

Paul SERGEANT

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**